



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 16 septembre 2021

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Jean-Marc DELIA, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Pascale GUIT-NICOL, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Jérôme VIAUD à Madame Michèle OLIVIER.

RAPPORT N° 21-19 - Entente pour la forêt méditerranéenne - Désignation des représentants au conseil d'administration de l'établissement public

Par délibération n° 07-53 en date du 29 juin 2007, le conseil d'administration a décidé d'adhérer, aux côtés du conseil départemental, à « l'Entente pour la forêt méditerranéenne » ouverte depuis la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, aux régions, aux services départementaux d'incendie et de secours ainsi qu'à certains établissements publics de coopération intercommunale.

Lors de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2020, MM. Gérard MANFREDI et Charles Ange GINESY avaient été désignés pour siéger respectivement en qualité de titulaire et de suppléant au conseil d'administration de cet établissement.

Suite au renouvellement de notre conseil d'administration, il conviendrait de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de cet établissement public pour la protection de la forêt méditerranéenne.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de désigner M. Gérard MANFREDI en qualité de titulaire et M. Charles Ange GINESY en qualité de suppléant pour représenter le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes au sein du conseil d'administration de cet établissement public pour la protection de la forêt méditerranéenne.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY